



SOGHU
Société de gestion des huiles usagées

TABLE DES MATIÈRES

• MESSAGE DU MINISTRE MULCAIR	3
• LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME PERFORMANT	4
• UNE PRISE EN MAIN EFFICACE	5
• MEMBRES DE LA SOGHU	6
• RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	8
• ÉTAT DES RÉSULTATS	9
• ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	10
• BILAN DE LA SOGHU	10
• FLUX DE LA TRÉSORERIE	11
• NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	12
• LES COMITÉS DE LA SOGHU	14
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	
LE COMITÉ DE VIGILANCE	
CONSEILLER LÉGAL	
FIRME DE VÉRIFICATION	
LES EMPLOYÉS	
COORDONNÉES	



Récupérer les huiles usagées, leurs contenants et leurs filtres : un geste en faveur du développement durable

Le programme que vous avez mis sur pied pour récupérer les huiles usagées, leurs contenants et les filtres qui les accompagnent s'inscrit dans l'optique du développement durable. La mise en place de ce système permet de récupérer et de valoriser les résidus, tout en assurant adéquatement la protection de l'air, de l'eau et des sols et en préservant des ressources qui ne sont pas inépuisables.

Le plan de développement durable que le gouvernement du Québec propose aux Québécoises et aux Québécois s'appuie sur des principes qui favorisent la santé et la qualité de vie, assurent la protection de l'environnement et font la promotion d'une production et d'une consommation responsables. Produire et consommer de façon responsable, c'est assumer le coût des biens de consommation qui sont mis en marché et achetés, ce qui inclut les frais occasionnés par la récupération, la valorisation et l'élimination de leurs résidus.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 fixe à 75 % l'objectif de récupération des huiles usagées d'ici 2008. Mais la signification rattachée à l'atteinte de cet objectif va bien au-delà d'un pourcentage de récupération.

Cela signifie que nous avons le souci de garder l'eau limpide, l'air pur, le sol propre et la terre fertile. Cela implique aussi que nous réduisons les quantités de résidus générés et que nous réutilisons autant que possible les biens de consommation courante afin d'en prolonger la vie utile.

Enfin, cela veut dire de recycler et de valoriser des ressources, afin d'en assurer la préservation pour les générations qui nous suivront et qui sont légitimées d'aspirer, elles aussi, à un mode de vie susceptible de répondre adéquatement à leurs besoins.

Thomas J. Mulcair

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME PERFORMANT

La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) est un organisme à but non lucratif fondé dans le but de satisfaire aux exigences du Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés. La SOGHU est reconnue par RECYC-QUÉBEC comme organisme habilité à gérer un programme intégré de récupération et de valorisation des produits visés ainsi qu'à sensibiliser les usagers.

La vision de la SOGHU est simple ; la mise en place d'un programme de récupération et de valorisation des produits visés, qui soit efficace, autosuffisant, responsable des points de vue environnemental, économique et social : en somme, un modèle d'excellence dans une perspective de développement durable.

Le succès du programme repose sur un partenariat gagnant-gagnant grâce à un système d'incitatifs financiers en fonction des produits et des zones géographiques à couvrir. Voici les éléments-clés du programme;

- les générateurs sont la première étape de la récupération
- les récupérateurs vont chercher les produits visés chez les générateurs
- les valorisateurs donnent une deuxième vie aux produits
- les points de collecte représentent la pierre angulaire pour un service gratuit aux citoyens
- RECYC-QUÉBEC accompagne la SOGHU et effectue le suivi en conformité avec l'Entente.
- les membres financent et gèrent le système via la SOGHU

Le grand principe à la base du programme est le respect de l'équilibre entre les besoins d'affaires et ceux de la société donc un principe de développement durable.

Un système de vérification très serré assure la traçabilité des produits mis sur le marché jusqu'à leur valorisation.

La communication, l'information et la sensibilisation des intervenants impliqués tels, les membres, les récupérateurs, les valorisateurs, les utilisateurs finals et les citoyens en général, sont également des atouts majeurs pour une efficacité optimale dans l'implantation d'un tel programme.

Les objectifs du Règlement sont très ambitieux mais tous les intervenants s'entendent pour non seulement atteindre les objectifs mais aussi les dépasser.



UNE PRISE EN MAIN EFFICACE

L'adoption du Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés a amené les détenteurs de marques ou premiers importateurs à mettre en place un système de récupération et valorisation.

L'article 14 du Règlement autorise les compagnies à former et financer une société qui répondra aux exigences du Règlement.

La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) a donc été rapidement constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 30 avril 2004 et a débuté son exploitation le 1^{er} décembre 2004.

Les meilleurs scénarios estimaient entre 70 et 80 le nombre des compagnies visées ; nous fermons l'année avec 119 membres et ce n'est pas terminé.

La SOGHU a mis en place un programme de récupération et de valorisation des produits visés par le Règlement basé sur des incitatifs financiers aux récupérateurs selon certaines zones et selon les types de produits.

Ainsi, les générateurs (garagistes, industriels, agriculteurs, travailleurs forestiers) ont maintenant un avantage économique à valoriser les matières visées par le Règlement. Les incitatifs encouragent également certains commerces et municipalités à s'enregistrer comme

points de collecte publiques où les citoyens pourront rapporter gratuitement les produits visés.

Ces points de collecte sont essentiels au succès du nouveau programme et nous invitons la population à respecter les horaires et consignes.

Nous tenons à remercier les membres du conseil d'administration qui se sont grandement impliqués dans de nombreux comités pour réaliser la mise en place de la SOGHU durant cette délicate première année d'existence.

De nombreux récupérateurs et valorisateurs sont déjà accrédités par la SOGHU ou en voie de l'être dans toutes les zones et pour tous les types de produits.

L'objectif de la SOGHU est non seulement d'atteindre mais de dépasser les objectifs de récupération fixés par le Règlement qui sont de 75% pour chacun des produits. Finalement, rappelons que notre principe directeur a trait au développement durable ; aussi ce nouveau programme représente l'équilibre entre les besoins d'affaires et ceux de la société.



Carol Montreuil, président



Gilles Goddard, directeur général

LES MEMBRES DE LA SOGHU

9111-4884 Québec Inc	Distribution Regitan	Les Équipements G. Comeau Inc.
9145-5279 Québec Inc. (Distribution BGT Inc.)	Elsol International Inc. (Blaser Swisssube)	Les Industries Wajax Limitée
Acklands - Grainger Inc.	Entrepôt de Montréal 1470 Inc.	Les Pétroles Sonic (Coopérative Fédérée de Québec)
Aerochem Inc.	Evans 2000 Ltd	Les Pièces D'Auto Transbec Inc.
Affinia Canada Corporation	FL Viscosity Oil Co.	Lub. et Prod. Sp. Kenbec Inc.
Altrom Canada Corp.	Ford of Canada Ltd.	Lubri-Expert Inc.
American Agip Co. Inc.	For-Min Div. DK Spec Inc.	Lucas Oil Products
Amsoil Inc.	Freightliner LLC	M & M Fournels Corp. Ltd
April Super Flo	Fuchs Lubricants Canada Ltd	Matech BTA Inc.
Arvin Meritor Canada	G.K. Industries Ltd	Maxim Transportation Services Inc.
Ashland Canada Corp.	General Motors du Canada Limitée	Mazda Canada Inc.
Atelier PV Hydraulique (2002) inc.	Hall-Chem MFG Inc.	Mercedes-Benz Canada Inc.
Atlas Copco Compressors Canada	Hewitt Équipement Limitée	MFTA Canada Inc
Auto-Camping Ltd	Home Hardware Stores Limited	Mitsubishi Motor Sales of Canada
Baldwin Filters	Honeywell, ASCa Inc.	Modern Sales Co-op
Baldwin Filters (DBA Hastings Filters)	Houghton Canada Inc.	Motion Industries (Canada) Inc.
Bardahl Canada	Hudson Bay Co.	Mr. Lube Canada Inc.
BMW Canada Inc.	Hyundai Auto Canada	Nissan Canada Inc.
BRP Inc.	International Truck & Engine Corporation Canada	NLS Products
Carquest Canada Ltd	Irving Lubricants	Noco Lubrifiants Canada
Castrol Canada Inc.	John Deere Limited	Oto-Protex Inc.
Centre du Camion J.L. Inc.	King-O-Matic Industries Limited	Paccar Parts, A Division of Paccar of Canada, Ltd
Champion Laboratories, Inc.	Kleen-Flo Tumbler Industries Ltd	Parker Hannifin Canada
Chevron Texaco Global Lubricants	Kubota Canada Ltd	Pennzoil-Quaker State Canada Inc.
Chicago Pneumatic Tool co.	La Coop fédérée	Permatex Canada
CNH America LLC	La Corporation Tribospec	Pédro-Canada
Costco Wholesale Canada Inc.	Le Groupe GLM Inc.	Pétroles Chaleurs (1987) Inc.
CRC Canada Inc.	Le Groupe Harnois Inc.	Pétroles Petro-Canada Inc.
Cummins Est du Canada SEC	Le Groupe Pétrolier Olco Inc.	Pétrolière Impériale
Daimler Chrysler Canada Inc.	Les Distributions Automont Inc.	Pièces d'Autos Jean Leblanc
Distribution Régionale PML Inc.		

Pièces de Camion de la Beauce Inc.

Produits Chimiques Magnus Ltée

Produits Industriels Kara Inc.

Produits Lubri-Delta Inc.

Produits Shell Canada Limitée

Prolab Technolub Inc.

Radiator Specialty Co. of Canada

Recochem Inc.

Robert Bosch Inc.

Service de Filtres Sefor Inc.

Sinto Inc.

Spécialités Hipertech inc.

Suzuki Canada Inc.

Systèmes de Distribution Intégrés LP

Div Detroit Diesel Allison Canada
East (1995)

TEC Automotive Industries Inc.

Technologies de procédé
WARCO

Teklub Distribution inc.

Thermal-Lube Inc.

Toyota Canada Inc.

UAP / Napa

Ultramar Ltée

Valvoline Canada Limitée

Volkswagen Canada Inc.

Wal-Mart Canada Corp.

WD-40 Products
(Canada) Ltd

Weston/Loblaws/Provigo

Worldpac Canada Inc.

Wynn's Canada Ltd



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres de la Société de gestion
des huiles usagées (SOGHU)

Nous avons procédé à l'examen du bilan de la SOCIÉTÉ DE GESTION DES HUILES USAGÉES (SOGHU) au 31 décembre 2004 ainsi que des états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice de huit mois terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux norms d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la société. Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateurs sur ces états financiers. Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rochon, Thériault & Associés

Rochon, Thériault & Associés, s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Saint-Jérôme,

le 1^{er} septembre 2005



ÉTAT DES RÉSULTATS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice de huit mois terminé le 31 décembre 2004

PRODUITS ET CHARGES

Exercice de huit mois terminé le 31 décembre 2004

PRODUITS

Redevances	822 423 \$
Adhésion	24 800 \$
Autres	642 \$
Total	847 865 \$

CHARGES

PROGRAMME

Communications et relations publiques	18 235 \$
Contribution à RECYC-QUÉBEC	24 673 \$
Frais légaux	75 761 \$
Services de consultation	74 178 \$
Services de gestion et d'administration	12 500 \$
Total	205 347 \$

ADMINISTRATION

Frais de bureau et autres frais généraux	39 196 \$
Frais légaux	95 875 \$
Loyer	2 000 \$
Services de gestion et d'administration	57 500 \$
Services professionnels	3 500 \$
Amortissement - immobilisations corporelles	346 \$
Total	198 417 \$
Grand total	403 764 \$

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES **444 101 \$**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ET BILAN

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice de huit mois terminé le 31 décembre 2004

	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles	Total
SOLDE AU DÉBUT	- \$	- \$	- \$
Excédent des produits sur les charges	444 447	(346)	444 101
Investissement en immobilisations corporelles	(44 577)	44 577	-
SOLDE À LA FIN	399 870 \$	44 231 \$	444 101 \$

BILAN

31 décembre 2004

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Débiteurs	873 865 \$
Frais reportés au prochain exercice	2 200 \$
	876 065 \$

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	44 231 \$
	920 296 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Découvert bancaire	9 386 \$
Emprunt bancaire (note 4)	165 000 \$
Créditeurs	201 809 \$
Dû à des membres, sans intérêt	100 000 \$
	476 195 \$

ACTIF NET	444 101 \$
	920 296 \$

Approuvé par :

M. Carol Montreuil, président et M. Robert Huberdeau, vice-président

FLUX DE LA TRÉSORIE

FLUX DE LA TRÉSORIE

Exercice de huit mois terminé le 31 décembre 2004

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Rentrées de fonds – membres	24 800 \$
Rentrées de fonds – autres	642 \$
Sorties de fonds – créiteurs	(255 251 \$)
	<u>(229 809 \$)</u>

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(44 577 \$)
---	-------------

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation nette de l'emprunt bancaire	165 000 \$
Dû à des membres	100 000 \$
	<u>265 000 \$</u>

DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES ET

DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN	(9 386 \$)
-----------------------------------	------------

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2004

1. STATUTS CONSTITUTIFS, DÉBUT DES AFFAIRES ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 30 avril 2004, a cependant débuté son exploitation le 1^{er} décembre 2004. Au sens des Lois provinciale et fédérale de l'impôt sur le revenu, elle est un organisme à but non lucratif et est exemptée des impôts sur le bénéfice. Conformément aux dispositions d'une entente d'agrément signée en novembre 2004 avec le ministère de l'Environnement du Québec, la Société a pour mandat d'établir et d'administrer un programme de cueillette et de récupération des huiles usagées, des contenants vides et des filtres usagés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Constatation des produits

Les redevances sont comptabilisées dans la période où les huiles et/ou leurs contenants et filtres sont vendus par les membres.

Frais de recyclage

Les frais de traitement, transport, coordination et amélioration du réseau seront comptabilisés au moment où les huiles et/ou leurs contenants et filtres seront ramassés par les récupérateurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile respective qui sont les suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Logiciel	1 an
Mobilier de bureau	5 ans

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement informatique	22 996 \$	172 \$	22 824 \$
Logiciel	1 000 \$	83 \$	917 \$
Mobilier de bureau	20 581 \$	91 \$	20 490 \$
	<u>44 577 \$</u>	<u>346 \$</u>	<u>44 231 \$</u>

4. EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit, d'un montant autorisé de 275 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel, qui était de 4,25 % en fin d'exercice, majoré de 1 % et renouvelable annuellement. Cette marge de crédit est garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des immobilisations corporelles de la Société.

5. ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice, Safety-Kleen Canada Inc. a intenté des procédures judiciaires contre la Société et deux autres parties. Safety-Kleen Canada Inc. prétend que la convention entre RECYC-QUÉBEC et la société est invalide. La Société croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux.

6. ENGAGEMENTS

Entente et conventions

La Société a conclu une entente d'agrément avec le ministère de l'Environnement du Québec ainsi qu'une convention avec RECYC-QUÉBEC jusqu'au 31 décembre 2008, lesquelles sont renouvelables. En vertu de cette convention, la Société doit percevoir de ses membres des redevances et doit notamment verser une contribution financière à RECYC-QUÉBEC.

Services de gestion et d'administration

La Société s'est engagée par contrat jusqu'en juin 2007 relativement aux services du directeur général.

Loyer

La Société s'est engagée par bail jusqu'en novembre 2009 pour la location d'un local.

Paievements minimums

Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Services de gestion et d'administration	Loyer
2005 -	110 000 \$	24 000 \$
2006 -	110 000 \$	24 000 \$
2007 -	55 000 \$	24 000 \$
2008 -		24 000 \$
2009 -		20 000 \$
	<hr/>	<hr/>
	275 000 \$	116 000 \$

7. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour les instruments financiers à court terme de la Société dont les débiteurs, le découvert bancaire, l'emprunt bancaire, les créditeurs et le dû à des membres, les valeurs comptables sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

LES COMITÉS DE **LA SOGHU**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ginette Bureau	RECYC-QUÉBEC
Julian Cininni	La Corporation Tribospec
Pierre L. Comtois	Général Motors du Canada Limitée
Darius Côté	Pétrolière Impériale
Lionel Draws	Arvin Meritor Canada
Gérard Fiot	Ultramar Ltée
Jean-Pierre Gagnon	Toyota Canada Inc.
François Gingras	Coopérative Fédérée de Québec
Andrew Horsman	Wal-Mart
Robert Huberdeau	Wakefield Canada Inc.

Pierre-Yves Larose	Lubrifiants Mondiaux Chevron Texaco
Benoit Mathieu	Hudson's Bay Co
Carol Montreuil	Institut Canadien des Produits Pétroliers
Michael Paul	Valvoline Canada Ltée
Raymond Savard	Affinia Canada Corporatio
André Turgeon	RPM Environnement Ltée
Gilles Goddard	Directeur Général
Paul Granda	Conseiller juridique Gowling, Lafleur, Henderson s.r.l.



LE COMITÉ DE VIGILANCE

Denis Bergeron	Fédération Québécoise des Municipalités
Marieke Cloutier	Union des Municipalités du Québec
Benoît Germain	RECYC-QUÉBEC
Gilles Goddard	Directeur général de la SOGHU
Mario Guérin	Solutions Environnementales M.P.M. (Récupérateur)
Paula Landry	CAA-Québec (Consommateur)
Jacqueline Monfourny	Réseau des Ressourceries du Québec (Environnement)
Michel Morency	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Françoise Paquet	Conseil Québécois du Commerce de Détail
André Turgeon	RPM Environnement (Recycleur)

NOM DU CONSEILLER LÉGAL

Gowling, Lafleur, Henderson s.r.l.

NOM DE LA FIRME EXPERT COMPTABLE

ROCHON, THÉRIAULT & ASSOCIÉS, s.e.n.c.r.l. Comptables agréés
298, rue De Martigny Ouest, bureau 10
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C9

NOMS ET TITRES DES EMPLOYÉS

Gilles Goddard	Directeur général
Diane Caron	Adjointe administrative
Patricia Stringer	Contrôleure

Première rangée en avant : Darius Côté, Ginette Bureau, Pierre L. Comtois, Carol Montreuil, Gilles Goddard, Julian Cininni, Robert Huberdeau.

Deuxième rangée : Michael Paul, Pierre-Yves Larose, Gérard Flot, Lionel Draws, Benoît Mathieu, Raymond Savard, François Gingras, Paul Granda, André Turgeon

Membres absents de la photo : Jean-Pierre Gagnon et Andrew Horsman



Parce que chaque goutte compte !

Société de Gestion des Huiles Usagées
1101, boul. Brassard, bureau 214
Chambly (Québec)
J3L 5R4

Téléphone : (450) 447-9996
Télécopieur : (450) 447-9988

Appelez sans frais au: 1-877-98 SOGHU (1-877-987-6448)

Courriel: soghu@soghu.ca

www.soghu.com

